



# SAPADHE

publié le 07/10/2024

## L'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école

### Descriptif :

Présentation, conditions et objectifs pour l'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école.

L'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école (Apadhe) est mis en place lorsque l'élève, compte tenu de son état de santé, ne peut se rendre dans son établissement scolaire ou ne peut s'y rendre que partiellement.

L'Apadhe est un dispositif de l'éducation nationale mis en œuvre dans chaque département sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie-Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (IA-Dasen). Le projet est élaboré avec le jeune et ses responsables légaux.

Peut être concerné tout élève inscrit dans une école ou un établissement d'enseignement scolaire du 1er ou du 2d degré, lorsque, pour raison de santé physique ou psychique, dont les accidents, ainsi qu'en cas de maternité, sa scolarité risque d'être interrompue **pour une période minimale de deux semaines consécutives (hors vacances scolaires)** ou, pour les maladies évoluant sur une longue période, trois semaines discontinues.

De manière très exceptionnelle et dans les mêmes conditions, peuvent être concernés les enfants en situation de difficultés sociales majeures pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) et empêchés temporairement de fréquenter leur école ou leur établissement scolaire.



### Objectifs :

- garantir à l'enfant ou l'adolescent empêché pour raison de santé la poursuite de sa scolarité, dans son lieu de vie, à domicile, à l'école ou en établissement de santé ;
- limiter les ruptures dans les parcours de scolarisation des élèves ;
- optimiser les liens entre la famille, l'élève, les professionnels de l'école et les acteurs du soin ;
- permettre à l'élève de bénéficier d'adaptations pédagogiques adaptées à ses besoins, hors Pap ;
- maintenir et faciliter le lien social de l'enfant avec sa classe, élèves comme adultes ;
- anticiper un retour de l'élève en classe dans les meilleures conditions au regard de ses besoins ;
- permettre un accompagnement pédagogique renforcé si nécessaire après son retour en classe en cas de reprise progressive.

Les prises en charge sont adaptées aux besoins de l'élève et à son état de santé. L'intervention des enseignants habituels de l'élève est privilégiée.

Pour signaler et formuler la demande d'Accompagnement Pédagogique à Domicile, contacter le coordonnateur :

Lionel Ferré – SAPADHE16 [sapad16@gpa-asso.fr](mailto:sapad16@gpa-asso.fr) 06 08 22 02 07

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi après-midi et le mercredi matin

## Documents joints

 Formulaire de demande SAPADHE (PDF de 187.9 ko)

 Présentation SAPADHE (PDF de 295 ko)



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.